EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 15

DOSSIER ANRU. CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE POUR LE QUARTIER DE CHAMPRATEL

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine, il est prévu la construction d'une nouvelle école pour le quartier de Champratel.

Ce projet est inscrit dans la convention pluripartenariale signée en mai 2006 et le dossier de demande de subvention doit impérativement être déposé auprès de l'ANRU avant la fin de l'année 2009.

Ce groupe scolaire regrouperait six classes maternelles et un satellite de restauration ainsi que les locaux annexes nécessaires.

Le cabinet « Passagers des Villes » titulaire du marché de définition pour la réurbanisation de Champratel a préconisé, pour l'implantation de cet équipement, la future place du quartier, à l'angle des rues Mabrut et de Flamina sur un terrain appartenant à la Ville.

Ce site qui doit être aménagé en éco-quartier, nécessite de fixer des objectifs de qualité architecturale et de redynamisation urbaine. Il est nécessaire que le groupe scolaire s'intègre dans un ensemble immobilier ayant une dimension et une volumétrie répondant aux objectifs qualitatifs fixés.

Ce projet devra respecter et intégrer les principes d'aménagements retenus pour la réurbanisation du quartier en limitant les déplacements, favorisant les modes doux de transport, limitant l'imperméabilisation, choisissant des matériaux respectueux de l'environnement. Ces éléments seront précisés dans le cahier des charges de l'éco-quartier.

Pour mener à bien cette opération, la Ville pourrait céder le terrain nécessaire à un opérateur dans le cadre du cahier de préconisations de programme, architecturales et d'environnement, établi avec le cabinet « Passagers des Villes ».

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de donner votre accord de principe sur la mise en œuvre de ce projet,
- d'approuver le plan de financement de cette opération tel qu'il figure dans la convention ANRU (locaux scolaires uniquement) et en annexe du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, en temps utile, le dossier de demande de subvention correspondant auprès de l'ANRU,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment à lancer un appel à projet permettant de trouver un opérateur aux conditions du cahier des charges.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand le

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT

ANNEXE

Dossier ANRU – Famille 9 : équipements et locaux associatifs

Plan de financement prévisionnel

Opération	Coût prévisionnel en euros	Coût prévisionnel TTC en euros	Subvention demandée à l'ANRU	Financement Ville
Construction d'un groupe scolaire sur le quartier de Champratel	1 320 000 € HT	1 578 720 € TTC	330 000 € soit 25 % de la dépense subventionnable HT	990 000 € soit 75 % de la dépense HT

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,